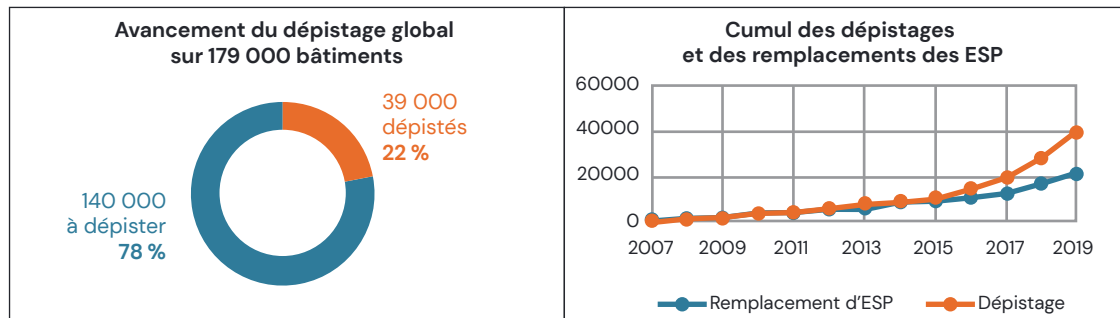


Gestion du remplacement des entrées de service en plomb

En 2007, afin de répondre aux exigences gouvernementales en matière de qualité de l'eau potable et de santé publique concernant le plomb dans l'eau potable, la Ville de Montréal (la Ville) a déposé un plan d'élimination des entrées de service en plomb (ESP) et qui prévoyait l'élimination des ESP d'ici 2026 (estimation de 69 000 ESP). En 2019, pour donner suite à la modification par Santé Canada de la norme de concentration de plomb dans l'eau potable, et à la demande du gouvernement du Québec, la Ville a déposé un plan d'action (PA) révisé pour l'élimination des ESP d'ici 2030 en incluant de nouvelles actions, notamment d'accélérer le dépistage. Le plomb est un métal reconnu pour avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

Mise en contexte

Au 31 décembre 2019, il est estimé qu'environ 21 000 des 69 000 ESP avaient été remplacées. Depuis 2007, près de 39 000 bâtiments avaient fait l'objet d'un dépistage en janvier 2020. Le PA 2019 prévoit le dépistage de 100 000 autres bâtiments. Ce nombre a toutefois augmenté considérablement, depuis l'approbation de ce PA révisé, se situant autour de 140 000 bâtiments. À cela s'ajoutent environ 21 000 bâtiments pour lesquels l'ESP de la section publique a été remplacée et qui doivent faire l'objet d'une analyse, afin de déterminer l'existence d'une ESP sur la section privée.



Objectif de l'audit

Notre audit avait pour objectif de s'assurer que la mise en œuvre du remplacement des entrées de service en plomb (RESP) évolue conformément au PA de 2007 révisé en 2019 et que la réglementation municipale touchant des travaux de remplacement est appliquée conformément à ce qui est prévu.

Résultats

Alors que le PA initial a été approuvé en 2007 par le gouvernement du Québec, nous constatons que l'information disponible sur la gestion du dossier de l'élimination des ESP ne permet pas d'avoir un portrait global de la situation, de prendre des décisions éclairées et de bien informer la population. Nous observons ainsi que le remplacement des ESP n'a pas évolué comme prévu au PA. De plus, nous n'avons pas retracé l'évidence que la réglementation visant l'élimination des ESP a été appliquée comme requise à chaque fois. Afin de réaliser le PA dans son intégralité, le travail qui reste à accomplir est considérable, et en conséquence, la Ville doit revoir les pratiques de gestion en place afin d'accélérer la cadence des activités de dépistage et de RESP.

Principaux constats

Rôles et responsabilités

- Les rôles et les responsabilités des différents intervenants impliqués dans les activités de dépistage et de RESP n'ont pas tous été clairement définis, communiqués et appliqués.

Mise en œuvre du plan d'action

- Le PA révisé de 2019 n'a pas été mis à jour de manière à intégrer tous les secteurs d'activités concernés et les nouvelles données, afin que toutes les ESP soient éliminées et que les risques pour la santé de la population en lien avec ce type d'exposition soient contrôlés.
- Les activités prévues au PA n'ont pas toutes été assorties d'échéanciers, de cibles et d'indicateurs plus précis et elles n'ont pas toutes fait l'objet d'une évaluation périodique de la performance dans le cadre de la mise en œuvre du PA, et ce, afin d'apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Suivi de la mise en oeuvre

- Les mécanismes de suivi en place ne sont pas suffisants, occasionnant ainsi des problèmes dans la collecte, la compilation et la validation des données concernant tout particulièrement les activités de RESP soulevant ainsi un risque pour la fiabilité et l'exhaustivité des données.

Suivi de l'application de la réglementation

- Les mécanismes de suivi en place ne permettent pas de donner l'assurance que la réglementation et les directives adoptées ont été appliquées.

Moyens de communication destinés aux citoyens

- La carte interactive et le site Internet ne permettent pas d'informer les citoyens concernant le RESP ni sur l'avancement de l'ensemble des activités du PA.

Reddition de comptes

- Il n'y a pas de reddition de comptes permettant d'informer de façon périodique et formelle les élus et les gestionnaires concernés en lien avec l'avancement de la mise en œuvre du PA.

En marge de ces résultats, nous avons formulé différentes recommandations aux unités d'affaires qui sont présentées dans les pages suivantes. Ces unités d'affaires ont eu l'opportunité de donner leur accord relativement aux recommandations.